



réal, et de ses faubourgs. Toute la rue St. Paul, le faubourg Ste-Anne, celui des Récollets et une partie de celui de St-Antoine furent couverts d'eau, à la hauteur de plusieurs pieds; l'on n'avait pas vu la rivière s'élever à une semblable hauteur depuis 1787. Beaucoup de maisons furent abandonnées par suite de cet événement; et les personnes qui occupaient un grand nombre d'autres propriétés se virent obligées de se réfugier dans les appartements supérieurs et jusque dans les greniers. Toutes les rues étaient couvertes de bateaux et de canots, sans lesquels il eût été impossible de communiquer d'un quartier à l'autre; les voitures avaient fait place aux embarcations pour rendre visite aux inondés. Le lendemain, le froid s'étant fait sentir, toute la nappe d'eau fut gelée et les traîneaux purent circuler la plupart du temps au niveau des toits des maisons. Des pertes considérables et irréparables furent la suite de cette calamité; les marchandises, les provisions, le mobilier, qui n'avaient pu être enlevés par la précipitation de la crue des eaux furent enfoncés sous la glace, détériorés, brisés et rendus hors d'usage quelconque. Une infinité de pauvres familles furent non-seulement chassées de leurs humbles domiciles, mais perdirent tout ce qu'elles avaient; et si des dispositions charitables n'eussent été promptement faites, il est probable qu'un grand nombre de créatures humaines eussent perdues leur existence au milieu d'un hiver rigoureux, sans abri, sans habits, sans bois et sans pain. Des comités se formèrent promptement, des souscriptions furent faites en argent, bois, mobilier, hardes et autres objets usuels. Plus de £100 furent recueillis à cet effet et les charités publiques devinrent une seconde providence pour tant d'infortunés.

Des lettres que nous avons reçues de cette partie des Etats-Unis nous annoncent que les américains sont horriblement fatigués du patriotisme canadien et commencent à envisager sous leurs vraies couleurs ces hommes qu'ils envisageaient comme des héros et des martyrs de la liberté.

Nous espérons que les troubles de cette année seront les derniers qui fatigueront cette province, et que d'ici à quelques années, le Canada aura repris ses relations amicales avec ses voisins et sa marche prospère.

Une application avait été faite, à la cour du banc du roi, par MM. Hart et Drummond, avocats de cette ville, dans la vue de prohiber les procès de la cour martiale, au sujet de différents prisonniers maintenus sous sentence de mort. Cette application a été rejetée par les juges, samedi dernier, et plus tard nous nous proposons de donner à nos lecteurs, tant le document des avocats eux-mêmes, ainsi que l'arrêt rendu, qui nous a paru reposer sur de solides fondements.

L'issue de cet obstacle apporté à la justice instituée dans cette province par la force même des événements, n'était guère douteuse; car on ne pouvait s'attendre à ce que des juges viendraient s'immiscer dans des opérations criminelles par la forme de législation qui nous régit actuellement, et s'ils l'eussent fait, il en fut résulté un conflit déplorable.

Plusieurs journaux et surtout le Courrier de Montréal se sont montrés sévères envers les avocats qui présentèrent l'application. Nous ne partageons point leurs opinions et nous disons qu'aucun blâme ne doit être jeté sur des actes professionnels, sur lesquels les juges institués ont seuls le droit de se prononcer. Ces messieurs ont fait preuve de persévérance comme de sagacité, en employant tous les moyens qu'ils pensaient légaux pour conserver les intérêts de leurs clients, et quelque soit le crime d'un accusé, il doit trouver, dans le barreau, des hommes prêts à lui donner le dernier secours qu'il a à attendre de la société. Nous avons vu le juge-en-chef actuel de la province figurer activement, l'année dernière, parmi les conseils des prisonniers politiques et leur mise en liberté fut chaleureusement réclamée par celui-là même auquel on vient de confier les balances de la justice.

Toutes les échelles de juridiction ayant été épuisées, il ne doit plus rester aucun doute sur la légalité des procédés de la cour martiale, du moins il n'est plus permis d'en exprimer quand il en resteraient encore. Il n'est pas probable que les opinions publiques viennent se placer au-dessus de celles de la justice, dans une circonstance où elle seule est apte à prononcer dans son immuable sagesse. Le mieux est d'employer tous ses efforts, toute son influence pour faire comprendre à nos mécontents les dangers qu'ils courent, en suivant une marche aussi désorganisée de l'ordre public de prévenir tout retour d'événements dont l'issue conduit à un supplice ignominieux. Si l'on ne s'était pas cru jusqu'à présent au-dessus de la loi, nous n'aurions pas à déplorer la rigueur qu'il est indispensable de déployer dans l'intérêt du plus grand nombre.

ARRÊTATION.—L'épouse de feu Achille Taché, écr. de Kamouraska, assassiné dernièrement près de sa demeure, a été récemment arrêtée à Sorel et amenée dans la prison de cette ville, comme complice du meurtre de son mari. Il paraît que cette dame vivait depuis quelque temps en concubinage avec un Dr. Holmes, de Sorel, et que tous deux de concert avaient résolu d'assassiner M. Taché. Ils avaient, à ce qu'il paraît, en-

voqué plusieurs personnes pour l'empoisonner, et celles-ci n'ayant pas réussi, le Dr. Holmes partit lui-même et le tua à coups de pistolet.

C'est d'après les dépositions des filles employées pour l'empoisonnement, que Mde Taché a été arrêtée. C'est une jeune femme de 22 ans, d'une beauté remarquable; elle appartient à la famille d'Estimenville de Québec.

Le meurtier s'était sauvé du côté des Etats-Unis; mais il paraît qu'il a été arrêté aux lignes. Nous espérons que l'auteur d'un meurtre aussi abominable n'échappera pas à la justice.

Il paraît que l'établissement des paquebots à vapeur n'a pas découragé les propriétaires d'autres paquebots. Une nouvelle ligne vient d'être construite. Elle se compose de neuf bâtiments qui doivent commencer à voyager le premier janvier, entre New-York et Liverpool.

L'examen des jeunes pensionnaires du convent des orphelins eut lieu à Québec mercredi et jeudi de la semaine dernière, sous la présidence de monseigneur de Sydonie. Les études littéraires, les éléments de la chimie et de l'astronomie firent une place importante dans cet examen, qui fut terminé par la représentation du drame de Coriolan, joué avec beaucoup de talents par ces jeunes demoiselles.

Les crimes se multiplient avec une atrocité désespérante, dans les Etats-Unis. Le 10 courant, à Albany un individu nommé Olivier M. Pierce a été assassiné par son fils, tandis qu'ils travaillaient tous deux au bois; le parricide n'est âgé que de 16 ans.

Un duel a eu lieu à Wicksburg, en présence de 700 personnes, qui étaient venues sur les lieux dans des embarcations, comme à une partie de plaisir. Le combat eut lieu à la carabine, l'un des adversaires fut blessé au-dessus de l'œil. Bientôt on aura fait tant de progrès dans ces sortes de rencontres, qu'on distribuera des billets d'invitation pour augmenter le nombre des spectateurs.

Lundi dernier, après la parade, la 5e compagnie du 1er bataillon des volontaires, sous le commandement du lieutenant-col. Bethune, présente à son capitaine, J. P. Sexton, etc., avocat, un magnifique sabre d'honneur, portant l'inscription suivante, en langue anglaise:

PRESENTÉ A J. P. SEXTON, Par les officiers non commissionnés et les soldats de la 5e compagnie du 1er Bat. des Volontaires Loyalistes, comme récompense de ses services éminents, et de leur estime.

Le sergent T. A. MARTIN, qui était à la tête de la députation, prononça les mots suivants, en offrant ce témoignage à son capitaine: "Les officiers non commissionnés et soldats de la 5e compagnie du 1er Bat. des Volontaires Loyalistes de Montréal ayant le désir de montrer leur gratitude et le haut sentiment de respect qu'ils entretiennent pour leur capitaine J. P. Sexton, ont bien voulu me choisir comme leur député pour lui présenter ce sabre, récompense méritée de ses nombreux services; ils m'ont aussi chargé de lui témoigner la vive affection qu'ils lui portent et qu'ils le prient d'accepter."

M. Sexton répondit à cette courte allocution par des paroles qui déclaraient toute l'émotion qu'il éprouvait, ainsi que tout le plaisir que lui donnait cette preuve de l'attachement des hommes qu'il avait l'honneur de commander.

La sentence de la cour martiale, sur les derniers accusés, dans le procès de Narbonne et autres, a été confirmée par Son Excellence Sir John Colborne. Elle condamne à la peine de mort, comme coupables: Pierre René Narbonne, Amable Daunais, Pierre Lavoie, Antoine Coupal dit Lareine, Théodore Bécharé, François Camyré, François Bigonessé dit Beaucaire, Joseph Marcoux dit Petit Jacques, et Frs. Nicolas. Lavoie, Lareine, Bécharé et Camyré sont recommandés pour une commutation de la peine capitale. Antoine Doré, n'ayant point été trouvé coupable, est acquitté.

Samedi dernier, le feu a été mis intentionnellement à la grange d'un nommé Shaw, à Sherrington. Le bâtiment, tous les animaux et les objets qu'il contenait ont été la proie des flammes.

Suicide.—Un soldat des Coldstream Guards nommé John Moore vient de mettre un terme à sa vie, il y a eu samedi huit jours. Il paraît que sa femme, n'ayant pas une conduite régulière, reçut l'ordre de quitter le logement qu'elle occupait dans les

casernes. Moore fut profondément affecté de cet événement; il se retira dans l'appartement de sa chambre, chargea son fusil et fit partir la charge avec son pied; le coup lui fit sauter la cervelle qui s'éparpilla dans la chambre. Cet homme servait dans son corps depuis dix-neuf ans et était très estimé de ses camarades.

La Gazette de Québec annonce qu'elle apprend, des côtes au sud du St. Laurent au dessous de Québec, qu'il y a de fortes appréhensions d'un manque de subsistances cet hiver, pour la population; la récolte de l'année dernière ayant été détruite par les mouches qui attaquent même l'orge. Soixante familles ont émigré de la Rivière Ouella à Madawaska, depuis l'année dernière.

Un warrant a été reçu par le shérif du district de Midland, H. C. pour l'exécution de Lyman L. Lewis, autrement appelé Leech, l'un des prisonniers pris à Prescott et détenu dans le Fort Henry. L'exécution a dû avoir lieu lundi dernier, 11 courant. Ce prisonnier prit une part active dans l'attaque du Sir Robert Peel.

C'est avec peine que nous apprenons que M. N. Aubin est attaqué des fièvres typhus, dans la prison de Québec. Il paraît cependant que l'on ne craint pas pour sa vie, et nous devons ajouter que les soins les plus pressés lui sont prodigués.

M. Hart, l'un des avocats des prisonniers politiques, dans une lettre écrite dans le Herald, où il se plaint de la manière dont le Courier de Montréal a interprété l'application faite à la cour du Banc du Roi, ajoute que les journaux n'ont point reproduit la défense prononcée par les conseils des accusés dans leurs différents procès. Nous avons été les premiers à déplorer l'absence de ces documents à cet égard, et si MM. les avocats nous avaient fourni ces pièces, nous nous serions fait un devoir de les publier.

Les courses qui devaient avoir lieu, samedi dernier, auront lieu aujourd'hui, sur la glace, vis-à-vis des baraques sur le chemin de Laprairie.

Le régiment du col. Dyer est parti lundi pour Henryville, il doit être stationné aux lignes pour le reste de l'hiver. La bande des Royaux l'accompagna jusqu'à la traverse.

Les soldats amateurs de la compagnie des Coldstream Guards ont représenté jeudi sur le théâtre royal de Québec le drame de Tekeli et celui des Brigands, au bénéfice de l'Asile militaire des veuves et orphelins de l'armée; la recette, qui a été abondante, permettra de disposer d'une somme de £60, tous frais prélevés.

M. Macintosh, fils de Sir James Macintosh, est revenu en Amérique et habite actuellement Washington, où il est attaché à la légation britannique.

Un citoyen de Cincinnati a présenté une pétition au Congrès, dans laquelle il affirmait qu'il a découvert un remède pour toutes les maladies monétaires du pays, ainsi qu'un plan pour le règlement des dettes et crédits dans les Etats-Unis, délivrant les banques de toutes occasions d'abuser de leurs privilèges. S'il en est ainsi, cet homme sera considéré comme le plus habile docteur sur la terre.

La législature de la Pennsylvanie a passé un bill pour l'encouragement de la culture et de la manufacture des soies, qui accorde un prémiun de vingt cents à être payé par l'état, pour chaque livre de cocons produits et de cinquante cents pour chaque livre de soie dévidée. Mademoiselle Gertrude Rapp, de la société d'économie du comté de Reven, vient de retirer, pour cette cause, de la tré-sorerie, 367 dollars. C'est la meilleure manière d'encourager l'industrie et d'exercer à toutes ses riches moissons.

Prêter de l'argent à un homme dont on désire conserver l'amitié, ou croire qu'un homme qui fait figure vous paiera après vous avoir employé, sont des absurdités de la vie humaine.

Trois messieurs arrivèrent à Québec le dernier samedi de janvier dernier, venant de Montréal, par la diligence de M. Hough et ayant fait le voyage en vingt-cinq heures, y compris les stations! Il paraît que les voitures de M. Hough attendent se mettre en concurrence avec la vapeur.

Les personnes suivantes ont été employées à l'amende pour avoir poussé leurs chevaux dans les rues plus vite que le moyen trot.

Alexis Gariépy 8 piastres  
Etienne Chartrand do  
James Allen do  
Jean Etie Boudreau do  
Jean Etie Ruet do  
Col. John James White, 7e Hussars do  
Amable Provost do

L'affaire d'Odelltown restera dans les fastes des actions d'éclat, accomplis par les loyaux du Canada, et il nous semble que les détails exacts doivent en être consignés dans les feuilles publiques, afin de servir plus tard à l'histoire. C'est dans cette vue que nous donnons ici le rapport officiel fait par le lieutenant-col. Taylor, qui commandait dans cette circonstance.

Odelltown le 9 nov. 1838. Moxstun.—J'ai l'honneur de vous faire rapport, pour l'information de son excellence le commandant des forces, du résultat d'une affaire avec les rebelles, qui vient de se terminer et qui reflète le plus grand honneur sur les volontaires loyaux de ce district.

A dix heures et demi, ce matin, j'ai reçu de mon avant-garde un rapport annonçant que les rebelles s'approchaient en grande force, venant de Larolle et de Napierville, toutes les forces sous mon commandement se montaient à 200 hommes seulement, et nous étions très à court de munitions. Je donnai ordre, en conséquence, qu'une concentration ait lieu à la chapelle d'Odelltown, bâtiment en pierres, que je considérai tenable, comme point militaire.

L'ennemi vint sur nous avec une grande rapidité, et ouvrit un feu bien nourri de mousquetterie. Nous restâmes en dehors de portée, cependant, pendant une heure, et enfin nous quittâmes notre position dans la chapelle, habillant la route avec un canon, qui avait été pris précédemment aux assaillants. Après une action de deux heures et demi, durant la quelle plusieurs charges brillantes et heureuses furent faites par les volontaires (et durant l'une desquelles je fus obligé, à regret, de mettre le feu à deux granges appartenant à M. Smith, qui offraient un abri aux carabiniers ennemis), les rebelles retraitèrent, laissant cinquante hommes morts sur le champ de bataille, et emmenant avec eux à peu près autant de blessés. J'ai l'honneur de joindre un état des forces qui nous furent opposées, par lequel Son Excellence apprendra que nous eûmes affaire de 900 à 1100 hommes. Ils étaient sous le commandement personnel du Dr. Robert Nelson, aidé par le brigadier Hindenlang, officier de l'armée française. La satisfaction que j'éprouvai en citant une instance de la bravoure des volontaires loyaux, est grandement diminuée par la nécessité où je suis de vous faire part de la mort du capitaine M. Allister, et de cinq hommes, ainsi que de la perte actuelle des services par suite de blessures, du lieutenant Hiram Odell et de huit hommes.

Trouvant une grande disproportion de forces entre les loyaux et les rebelles, j'écrivis au capitaine Grattan, à l'île aux Noix, lui demandant s'il pouvait, consciencieusement avec la sûreté du fort, nous donner de l'aide. Cet officier répliqua en me disant en personne avec un détachement accompagné par l'enseigne Hutton du 71e régiment et par l'assistant chirurgien Dr. Ryan. Ce détachement arriva trop tard pour participer à l'action; mais je puis assurer Son Excellence que la marche rapide du capitaine Grattan, sa prévoyance en apportant des munitions et des canons, et l'aide que j'ai reçu de lui depuis, lui donnent des titres à mes plus chaleureux remerciements. L'enseigne Hutton, vieil officier, s'est montré zélé et intelligent, et les services médicaux du Dr. Ryan ont été très précieux pour soulager les souffrances des blessés.

Je suis aussi charmé de signaler l'arrivée, comme volontaires, du capitaine Vaughan et du lieutenant Johnson et du capitaine Ross, du Manoir de Caldwell. Les deux premiers, avec leurs hommes, nous rejoignirent comme l'ennemi battait en retraite, et nous aidèrent à les poursuivre.

Le major Scriver, aussi, avec son bataillon d'Homington, arriva bientôt après l'action. Le capit. Alexandre McKee et le lieutenant Cascard, le capit. Donald McFee, le lieutenant Spearman et l'enseigne Hays, le capit. Woodrick, le lieutenant Simms et le lieutenant Shielles, avec leurs compagnies respectives, accompagnés du major Scriver; comme officiers, les capit. Cowards, lieutenant Barrett et enseigne Curran, avec Willis, préférèrent mettre le mousquet à l'épaulé, que de rester en arrière. Le capit. M. Allister, le lieutenant Nohbett et l'enseigne Irwin, participèrent à l'action comme volontaires. Je ne puis élever cette dépêche sans mentionner que je me sens hautement endetté au lieutenant-colonel Odell, Major Odell, capit. March, Hays, Wellington, Straker et Scott, et au lieutenant Odell pour leurs services, leur ardente coopération et leur zèle exprimé dans l'accomplissement de leurs différents devoirs.

Je suis aussi pressé de porter à la connaissance de son excellence et de recommander à protection ainsi qu'à récompense le sergent Beattie du régiment des Royaux qui s'est montré un brave et bon soldat, sous des circonstances très difficiles. J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

Chef. CYRIL TAYLOR. Lieutenant-col. command.

Je joins ici quelques documents importants saisis sur la personne du brigadier Hindenlang, maintenant prisonnier.

Dans la soirée de dimanche dernier, vers les neuf heures, le feu éclata dans une maison de bois, à deux étages, située rue Vitré, entre les rues St. Urbain et St. Charles Borromé; il paraît qu'il prit dans les greniers, par quelques crevasses de cheminée; les personnes qui occupaient le bas de la maison soupainèrent tranquillement sans se douter de l'événement qui les attendait, lorsqu'un voisin vint les avertir; la police fut bientôt sur les lieux, sous la direction du lieutenant Worth et établit l'ordre. On sauva peu de choses; mais les efforts

des pompiers et des travailleurs parvinrent à concentrer le feu de manière à ce que les bâtiments environnants, qui sont tous en bois, fussent préservés. La maison n'est qu'un morceau de cendres fumantes; elle était habitée par plusieurs familles d'ouvriers irlandais. Un détachement de volontaires fit aussi le service. Nous ne saurions trop profiter de cette circonstance pour donner des éloges à l'institution de la police des industriels, qui étaient si officieusement ces sortes d'occasions pour sauver des objets qu'on ne voyait jamais, n'ont plus d'autre chance que celle de travailler avec désintéressement.

Tout ce qui concerne la Russie, dans le moment, une actualité qu'on ne peut se dispenser en doute, aussi croyons-nous que nos lecteurs nous sauront grés de reproduire quelques renseignements statistiques sur les accroissements territoriaux de cette puissance.

Les faits suivants sont tirés de sources authentiques, et frappent par leur nouveauté ainsi que par la rapidité des acquisitions faites par cette nation, qui, il y a tout au plus deux siècles, était pour ainsi dire inconnue.

La population de la Russie était: A l'accession de Pierre I en 1689 de . . . 15,000,000 A l'accession de Catherine II en 1762 de . . . 25,000,000 A sa mort en 1796 de . . . 36,000,000 A la mort d'Alexandre en 1825 de . . . 50,000,000

Les frontières ont été avancées vers Berlin, Dresde et Munich par les traités de Vienne et de Paris d'environ 850 miles. Vers Constantinople de 500 do Vers Stockholm de 600 do Et vers Téhéran de 1200 do

Ses acquisitions de la Suède sont grandes ce que ce qui reste à ce royaume. Ses acquisitions en Pologne, sont étendues à l'empire d'Autriche. Ses acquisitions de la Turquie, en Europe, sont d'une plus grande étendue, et les dominations prussiennes, sans y comprendre les provinces Rhénanes. Ses acquisitions de la Turquie, en Asie, sont égales en étendue à tous les petits états de l'Allemagne, aux provinces Rhénanes de la Prusse, à la Hollande et à la Belgique réunies en semble.

Ses acquisitions, de la Perse, sont d'une étendue égale à l'Angleterre. Ses acquisitions, en Tartarie, ont une étendue qui n'est pas inférieure à la Turquie d'Europe, à la Grèce, à l'Italie et à la Pologne réunies.

Enfin les acquisitions qu'elle a faites de 64 ans sont tout à fait égales, en importance, à tout l'empire qu'elle avait en Europe avant ce temps.

Les lois criminelles américaines, qui sont pas autres que celles anglaises, des exemples singuliers, qui ne se trouvent pas dans aucune autre jurisprudence, et qui paraissent bien favorables aux accusés. Voici un cas cependant où ces lois ont tourné contre l'individu qui pouvait tirer avantage:

Il y a quelques jours, Alexandre King Emmanuel King furent amenés à la barre de la cour de session de New-York, accusés d'avoir recelés une quantité de contrebande soustraite par un vieil habitant de John M. Smith, dans différents magasins de la ville. Le voleur fut admis comme témoin de l'état et prouva l'affaire clairement à l'excuse d'Alexandre King, mais comme son témoignage n'impliquait pas Emmanuel, le défendeur d'Alexandre proposa d'acquiescer à Emmanuel afin de le rendre témoin pour son client. Emmanuel fut en conséquence déclaré non-coupable et reçu comme témoin; mais comme sa déclaration concernait seulement celle de Smith, Alexandre fut déclaré coupable par le jury.

Ainsi, voilà l'acteur principal du drame hors de justice, pour faire condamner complices, accessoires seulement dans l'affaire, puis, voici l'un des accusés à témoigner contre son co-accusé et à entre le besoin de soutenir sa réputation corroborent la déposition du voleur, s'accuser lui-même en déchargeant

Les gouvernements songent à la Belgique et cependant ils ne sont guère en peine eux. La Prusse qui semble vouloir créer redresseur des torts et qui met Belgique d'une petite visite à main afin de l'engager à accepter amicalement traité des 24 articles, est loin de se tranquilliser dans son propre sein. Les provinces Rhénanes, les soldats de la ville sont approvisionnés de munitions ne sont pas tout à fait à l'usage de la

che, et ils ont ordre de faire feu à la



